

# Quand des partis pirates invitent l'Europe à réagir à l'affaire PRISM

Nous avons participé à la traduction d'un article co-signé par un certain nombre de partis pirates européens qui intime l'Europe à ne pas rester passive face à ce qu'il vient de se produire du côté de la NSA...



## Anti PRISM

### URL d'origine du document

*(Traduction : Lgodard, Yoann, kenoris, zer0chain, AmarOk, Asta + anonymes)*

**Nous sommes consternés** de découvrir une **surveillance sans précédent des utilisateurs d'Internet** de par le monde via PRISM et les programmes du même ordre. Des capacités de surveillance globale de telles sortes — tout

particulièrement lorsqu'elles sont mises en œuvre sans accord des citoyens — sont **une atteinte sérieuse aux Droits de l'Homme, à la liberté d'expression ainsi qu'à la vie privée, tous trois éléments fondateurs de nos démocraties.**

**Nous applaudissons Edward Snowden** pour ses actions de dénonciation. Quand un gouvernement est réellement par le peuple et pour le peuple, on ne peut considérer comme un crime de diffuser des informations sur le but et l'étendue des actions que le gouvernement engage au nom de ces citoyens, dans le but revendiqué de les protéger. Un gouvernement représentatif dans une démocratie repose sur le consentement de son peuple. Cependant, un tel consentement ne peut exister lorsque les citoyens ne sont pas complètement informés.

Nous notons avec inquiétude l'absence totale de considération que le gouvernement américain montre pour les droits des citoyens européens et, plus généralement, à toute personne qui utilise les services de communication et infrastructures américains. Nous notons également l'effet négatif sur ses alliés, la souveraineté des pays concernés et la compétitivité de leurs entreprises.

**L'Europe se doit de répondre** à ces révélations avec la détermination nécessaire. À la lumière de ces informations, il devient nécessaire pour l'Union Européenne de ne pas rester complice de ces abus de pouvoir aux lourdes répercussions, et de s'élever au rang de **pionner dans les domaines des droits numériques, de la protection de la vie privée, de la transparence gouvernementale et de la protection des lanceurs d'alertes.**

**Nous demandons :**

## **1. Asile et Protection aux lanceurs d'alertes**

Le gouvernement des USA a démontré - dans le cas de Bradley Manning et d'autres - que son traitement des lanceurs d'alertes est une cause de préoccupation grave. L'étiquetage public d'Edward Snowden qui apparaît comme un "traître" pour les différents responsables et les médias a créé un climat dans lequel il ne peut avoir droit à procès équitable. Il pourrait être le sujet de persécutions pour sa politique de gouvernement transparent, et sera certainement en danger de recevoir des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, y compris la menace de la peine de mort.

Nous demandons à tous les gouvernements d'Europe de **traiter avec bienveillance les demandes d'asile politique ou le statut de protection subsidiaires** de M. Edward Snowden et d'autres lanceurs d'alertes, en faisant avancer rapidement d'éventuelles demandes de ce type.

## 2. Découvrir les faits

Il est inacceptable que des programmes secrets de surveillance **contournent toute procédure démocratique** et empêchent l'engagement critique et rationnel nécessaire à une démocratie pour déterminer si une action est justifiée ou non.

Nous appelons le Parlement Européen à constituer un comité d'investigation, en accord avec l'article 185 de ses règles de procédure. Les faits à établir et publier sont :

- Quelles sont les véritables capacités de PRISM ?
- Quels sont les flux de données et les sources qu'il utilise ?
- Quels corps administratifs de l'UE et ses états membres ont eu connaissance ou accès à PRISM et aux programmes similaires, ou à des données issues de ces derniers ?
- À quel point la Charte des Droits Fondamentaux, la Directive 95/46/CE sur la protection des données personnelles, la Directive du 12 juillet 2002 sur la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, ou d'autres lois européennes ont-elles été violées ?

Nous adressons cet appel à tous les parlements nationaux - afin de déterminer si les constitutions nationales, les lois de protection des données et les lois d'espionnage ont été violées.

## 3. Forte protection des données européennes

La proposition de loi General Data Protection Regulation en cours d'examen doit être renforcé afin d'assurer une protection plus large et plus profonde des données privées et professionnelles. Aux efforts de lobbying opposés il faut résister.

En particulier, **les données des citoyens européens ne doivent pas être sciemment remises aux services d'espionnage des États-Unis d'Amérique.** L'article 42 issu de la première fuite de proposition de loi, qui portait sur les

mesures de protection des lois extra territoriales de pays tiers comme le Patriot Act ou encore le Foreign Intelligence Surveillance Act des USA en posant des barrières aux autorités étrangères lors de l'accès aux données européennes, doit être réintroduit. Les méta données ainsi que les pseudonymes doivent également être protégés.

D'après les principes de la "Sphère de sécurité" relatifs à la protection de la vie privée, les entreprises américaines doivent informer leurs clients lorsqu'elles permettent à des tiers d'accéder à leurs données. Il semble que les entreprises associées au programme PRISM ont violé ces dispositions. En conséquence, l'UE doit **révoquer son accord** à ces principes (décision n°2000/520/EC de la Commission), de telle sorte que les entreprises concernées soient soumises à la justice européenne si elles ne cessent pas ces pratiques immédiatement. La "Sphère de sécurité" doit soit être renégociée en intégrant des mesures de protection plus efficaces et plus de moyens de recours, soit être remplacée par un nouvel accord international sur la protection des données, par exemple basé sur la proposition de loi "General Data Protection Regulation".

#### **4. Traité international sur la Liberté sur Internet**

Pour assurer qu'Internet reste une force d'autonomisation et de démocratisation plutôt que continuer d'être utilisé comme un outil limitant et réduisant la démocratie et la liberté individuelle, l'Union Européenne devrait être le fer de lance d'un **traité international sur la Liberté sur Internet**. Un tel traité devrait protéger fortement la confidentialité des communications, la liberté d'expression et l'accès à l'information (en particulier ce qui touche à l'Internet) ainsi que la neutralité du net.

#### **5. Financement de logiciels respectueux de la vie privée**

Afin de constituer une nouvelle ligne de défense de la vie privée, les utilisateurs doivent pouvoir **choisir des logiciels et services qui respectent vraiment leur vie privée**. De tels logiciels devraient garantir l'anonymat de leurs utilisateurs, offrir un système fort de chiffrement de bout-en-bout, des architectures pair-à-pair, la possibilité d'héberger soi-même ses données, un code source visible de tous, etc.

Nous nous réjouissons de voir que « protéger la vie privée et la liberté des internautes » fait partie des propositions soumises en ce moment au programme

Horizon 2020. Nous demandons à l'Union Européenne, d'une part d'allouer **une part bien plus significative** des fonds de recherche à la diversification de l'offre logicielle qu'aux projets ayant le but contraire, par exemple le développement des outils de surveillance et d'exploration des données, et d'autre part de rejeter fermement des propositions dont le but explicite est la surveillance généralisée ne se basant sur aucune suspicion fondée.

## **6. Prévention contre un PRISM européen**

Nous proposons des moyens législatifs visant à **renforcer la défense contre les organismes similaires à travers toute l'Europe.**

Les **écoutes directes** des agences gouvernementales des communications au cœur du réseau Internet — comme celles ayant été reportées comme installées par la NSA dans le cadre du programme BLARNEY — doivent être explicitement déclarées hors-la-loi. De telles écoutes autorisent le stockage et l'analyse de données de toutes les communications ayant lieu sur Internet, outrepassant toutes les procédures et contrôles existants, mettant ainsi en péril la confidentialité de toutes données et la vie privée de chacun. Porter atteinte à l'intégrité du réseau d'une manière aussi révoltante empêche tout un chacun de lui faire confiance, et nous prive de tous les points positifs que l'on peut y trouver.

Nous renouvelons donc notre appel pour la **révocation de la directive sur la conservation des données.** Les juridictions constitutionnelles tchèque, serbe et roumaine ont explicitement conclu que la collecte à grande échelle et sans suspicions de données personnelles est une violation fondamentale des droits de l'homme. Par la collecte généralisée de grandes quantités de données sans l'accord d'un tribunal, les programmes de conservation de données permettent au pouvoir exécutif d'outrepasser ses attributions au travers de plate-formes telles que PRISM, menaçant du même coup la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire, qui est le fondement de nos démocraties.